

Certification complémentaire pour le secteur danse.

Bilan de la session 2013

25 candidats ont envoyé un dossier. Le jury en a reçu 24 en entretien. 9 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10, et sont donc admis à l'examen.

Certains candidats sont motivés par l'évolution d'un parcours professionnel qui les conduirait vers un enseignement de spécialité au lycée. D'autres, qui font preuve d'une motivation certaine pour la pratique de la danse, cherchent une reconnaissance, une légitimité au sein de leur établissement.

Le jury tient à rappeler que l'examen a pour objectif l'enseignement au lycée, il n'a pas valeur de reconnaissance pour l'investissement dans des projets artistiques et culturels. En conséquence il est impératif que les candidats (y compris ceux exerçant dans les collèges) soient en mesure de prouver qu'ils sont aptes à assumer un enseignement dans les classes à option des lycées, par leur connaissance des programmes en cours et des parcours divers proposés aux élèves dans le domaine artistique choisi. Ils doivent pouvoir témoigner de leur capacité à faire des choix didactiques et à élaborer les démarches pédagogiques et de création à mettre en œuvre. La capacité d'analyse, de prise de recul et de proposition de perspectives de travail avec les élèves doit permettre aux candidats de dépasser les constats faits sur leur pratique antérieure.

Le rapport écrit ne doit pas prendre la forme d'un catalogue d'expériences mais témoigner d'une réflexion sur les enjeux de la formation art danse. Il est bien entendu indispensable de veiller au soin de la présentation écrite au niveau de la syntaxe et de l'orthographe.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation, les expériences, les pratiques personnelles, les publications, les travaux ou réalisations effectués dans le domaine de la danse. Il est préférable d'éviter d'en lire le contenu.

L'entretien doit permettre au jury d'apprécier chez le candidat la connaissance des programmes, des contenus, des politiques en matière d'éducation artistique et culturelle. Il permet aussi d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre au sein d'un établissement scolaire.

Au cours de cette session, le jury observe :

Un manque de connaissance ou des connaissances uniquement formelles des programmes et des œuvres chorégraphiques.

Des présentations hétérogènes qui s'avèrent parfois spontanées et peu référencées et souffrent d'une préparation insuffisamment formalisée.

Mais aussi quelques présentations solides et très structurées qui font preuve d'une réflexion construite dans une pratique de spectateur et de danseur, d'un réel recul sur les enseignements artistiques et d'une ouverture culturelle.

Le jury souhaite rappeler l'intérêt pour le candidat de pouvoir positionner l'analyse de son parcours personnel artistique et culturel par rapport aux problématiques de la danse dans le cadre des enseignements artistiques dispensés en lycée. Sur ce point, quelques uns font preuve lors de l'entretien d'un engagement réel envers cet enseignement et d'une indéniable motivation pour l'enseigner au lycée.

Bon nombre de candidats ont veillé à rendre compte de l'intérêt qu'ils portaient aux arts et à la culture. Certains sont par ailleurs déjà engagés dans des actions interdisciplinaires en lien avec les arts, soit au

sein de leur établissement, soit dans des missions confiées par la DAAC. On note parfois cependant une difficulté pour échapper à la sphère qu'ils connaissent le mieux, par exemple celle du pilotage d'un atelier, d'une classe à PAC, ou d'une implication dans les opérations de sensibilisation.

Les connaissances liées à la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel sont trop souvent superficielles. Les enjeux de la formation de l'élève dans le cadre d'un enseignement de spécialité au lycée ne sont pas interrogés.

Conseils :

- Approfondir la réflexion autour des enjeux de l'enseignement de spécialité notamment autour du partenariat avec une structure et une équipe artistique.
- S'interroger sur les contenus à enseigner dans le cadre de l'enseignement de spécialité.
- Réfléchir autour de la transposition dans le cadre d'un enseignement de spécialité des connaissances liées à la discipline d'enseignement et/ou à la conduite de projets en partenariat.

La culture artistique et chorégraphique doit être suffisamment solide pour amener de réels contenus d'enseignement au lycée à destination d'un élève qui doit être au centre de la formation

Une pratique artistique amateur, la conduite de projets sont des atouts pour mieux comprendre et articuler l'apport de l'artiste associé et des politiques en matière d'éducation artistique et culturelle.